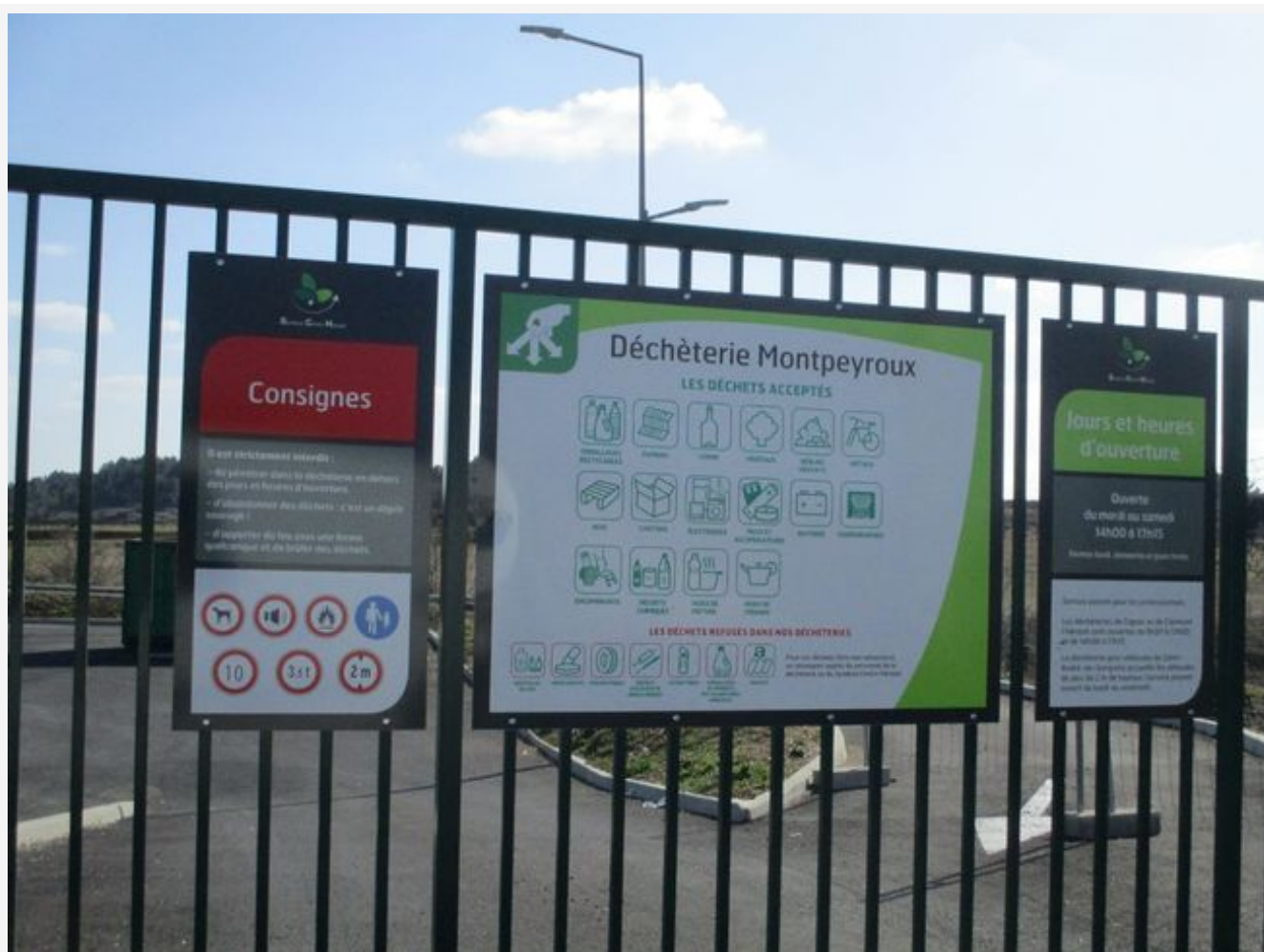




CITOYENNETÉ, ENVIRONNEMENT

Changement des modalités d'accès en déchèterie

Le Syndicat Centre Hérault change les modalités d'accès en déchèterie à partir du 2 novembre 2022. Avec plus de 300 000 visites enregistrées chaque année, les neuf déchèteries du Syndicat Centre Hérault sont très fréquentées. Afin de fluidifier le trafic et améliorer les conditions d'accueil des usagers, un nouveau dispositif d'accès par badge va être mis en place.

Publié le 15 septembre 2022

A partir du mois de novembre, il faudra un badge pour accéder en déchèterie !

Avec plus de 300 000 visites enregistrées chaque année, les neuf déchèteries du Syndicat Centre Hérault sont très fréquentées. Afin de fluidifier le trafic et améliorer les conditions d'accueil des usagers, un nouveau dispositif

d'accès par badge va être mis en place à partir du 2 novembre 2022. Cela concerne toutes les déchèteries du territoire gérées par le Syndicat Centre Hérault.

Montarnaud, Le Pouget, Montpeyroux, Le Caylar et Octon seront accessibles sur présentation d'un badge.

Pour consulter les conditions d'accès, vous devez vous rendre sur le site internet syndicat-centre-herault.org à la rubrique « Déchèteries ». Les personnes ne disposant pas d'internet peuvent contacter le Syndicat Centre Hérault, à partir du 1er août, au **04 67 88 18 46, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.**

Attention : les professionnels du bâtiment ne sont pas acceptés en déchèterie. Ils doivent se rendre dans les déchèteries professionnelles.

Conditions d'accès pour les particuliers.

Conditions d'accès pour les professionnels.

Pourquoi un badge ?

Les élus du Syndicat Centre Hérault ont décidé de mettre en place l'accès contrôlé des déchèteries car il présente plusieurs avantages. Il permettra d'**améliorer la fluidité et sécuriser les dépôts**, en régulant le nombre de véhicules présents simultanément dans l'enceinte de la déchèterie. Le Syndicat Centre Hérault pourra aussi **mieux maîtriser les coûts**, en réservant l'accès uniquement aux habitants des communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault, qui financent cet équipement en payant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les déchèteries seront plus disponibles pour accéder aux services et faciliter leur accès. Les données collectées via les badges permettront mieux adapter le service aux besoins des usagers.

Plus d'info.

PRÉCÉDÉ

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRE D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS